

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf.: DV/SR/VC/FD/26/AUT/176

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation Occupation du Domaine public
Evènement yoga brunch

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

Le Pik Nik – 22 esplanade de la Folatière - 38300 BOURGOIN-JALLIEU :

A occuper le domaine public dans le cadre d'un évènement payant yoga-brunch :

Le samedi 13 septembre 2026 de 9h00 à 11h30

Sur le site de l'étang de Rosière

- Animation yoga avec tapis au sol.
- Atelier de préparation de boisson glacée et pique-nique
- Installation hors digue, cheminement piéton et aire de jeux. Accès uniquement piétonnier.
- Aucun équipement de cuisson n'est autorisé
- L'organisateur s'engage à rendre les lieux propres.

Le permissionnaire sera tenu de s'acquitter des redevances calculées en fonction de la surface et des linéaires relevés contradictoirement. Un avis de somme à payer lui sera envoyé par la Trésorerie Principale de Bourgoin-Jallieu. Les tarifs appliqués sont référencés dans la décision de voirie DC 2018-176.

A Bourgoin-Jallieu, le mercredi 26 août 2026

Séverine REVEL

Directrice des Services Techniques

